



AVIVA INVESTORS FRANCE

Afer-Sfer

rapport
annuel

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE - SICAV DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30.09.2020

<i>informations concernant les placements et la gestion</i>	4
<i>rapport de gestion du conseil d'administration</i>	10
<i>techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés</i>	19
<i>rapport sur le gouvernement d'entreprise</i>	21
<i>rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels</i>	23
<i>rapport spécial du commissaire aux comptes</i>	27
comptes annuels	29
<i>bilan</i>	30
<i>actif</i>	30
<i>passif</i>	31
<i>hors-bilan</i>	32
<i>compte de résultat</i>	33
<i>annexes</i>	34
<i>règles & méthodes comptables</i>	34
<i>évolution actif net</i>	37
<i>compléments d'information</i>	38
inventaire	45
résolutions	52

Gestionnaire financier par délégation	AVIVA INVESTORS FRANCE 14, rue Roquépine - 75008 Paris
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18
Conservateur	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES Les Grands Moulins de Pantin - 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex
Commissaire aux comptes	KPMG SA Représenté par Madame Isabelle GOALEC Tour Egho - 2, avenue Gambetta - CS60055 - 92066 Paris La Défense Cedex
Commercialisateurs	AVIVA VIE AVIVA EPARGNE RETRAITE 70, avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes
Conseil d'administration	Président du Conseil d'administration Monsieur Denis LEHMAN Administrateurs Monsieur Denis LEHMAN Madame Antoinette MORTIER Madame Frédérique NAKACHE AVIVA VIE représentée par Monsieur Baptiste BUISSON AFER EUROPE + représentée par Madame Agnès NARJOZ AVIVA EPARGNE RETRAITE représentée par Madame Laurence MITROVIC AFER représentée par Monsieur Jack LEQUERTIER

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le résultat net, qui correspond au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence, ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de la SICAV, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion financière et de la charge des emprunts, augmenté du report à nouveau majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde de régularisation des plus-values.

La SICAV a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant : capitalisation et/ou distribution

L'Assemblée Générale statue chaque année sur l'affectation, en tout ou partie, du résultat net ainsi que des plus-values réalisées, indépendamment l'un de l'autre.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés.

Objectif de gestion : La SICAV a pour objectif, sur une durée de placement recommandée de 8 ans, d'optimiser la performance de capitaux investis dans des contrats d'assurance-vie, libellés en unités de compte relevant du statut fiscal « DSK », en investissant en actions françaises ou de l'Union Européenne en se comparant à l'indice de référence composite 65% CAC® 40 + 35% JPM EMU.

Indicateur de référence : L'indicateur de référence est l'indice composite suivant :

- 65% CAC® 40 (cours de clôture, dividendes réinvestis) : cet indice actions est composé à partir d'un échantillon de 40 valeurs des marchés réglementés d'Euronext Paris, choisies parmi les 100 plus fortes capitalisations. Il est calculé quotidiennement et publié par Euronext ;
- 35% JPM EMU (cours de clôture, coupons réinvestis) : cet indice obligataire est composé des emprunts gouvernementaux de la zone Euro, libellés en euro, de toutes maturités. Il est calculé quotidiennement et publié par JP Morgan.

La SICAV est gérée activement. La composition de l'OPCVM peut s'écarter matériellement de la répartition de l'indicateur.

Stratégie d'investissement :

Stratégie utilisée

La stratégie d'investissement repose sur une allocation d'actifs permettant de sélectionner les investissements afin d'exposer les portefeuilles à différentes classes d'actifs.

L'allocation d'actifs du portefeuille et la sélection des valeurs mobilières sont entièrement discrétionnaires sous réserve du respect des limites d'exposition fixées au présent prospectus ; si l'allocation d'actifs de la SICAV a vocation à tendre vers un portefeuille équilibré entre la performance des actions et celle des obligations, le gestionnaire pourra donc librement surpondérer, en fonction de son anticipation, l'une ou l'autre des catégories

Les allocations sont revues périodiquement par le gestionnaire.

Le portefeuille de la SICAV pourra être exposé :

- entre 60% et 100% de l'actif net aux marchés d'actions français ou de l'Union Européenne,
- entre 0% et 40% de l'actif net aux marchés de taux de la zone Euro ou de l'Union Européenne, en titres de créance ou instruments du marché monétaire.

La sensibilité de la SICAV sera comprise entre 0 et +8.

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de l'actif net en parts et actions d'OPC.

L'exposition du portefeuille pourra également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés et d'instruments intégrant des dérivés. Le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion et des critères de sélection qualitatifs et quantitatifs suivants :

Poche « taux » :

- analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques,
- sélection des valeurs en fonction du scénario défini, de la situation des émetteurs et de leur spread, de leur rating et de la maturité des titres,
- Respect de la fourchette de sensibilité de la SICAV, comprise entre 0 et +8.

Poche « actions » :

- analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques,
- en fonction de ses anticipations, des scénarios macro-économiques qu'il privilégie et de son appréciation des marchés, le gestionnaire sur-pondérera ou sous-pondérera chacun des secteurs économiques ou rubriques qui composent les indices inclus dans l'indicateur de référence,
- puis les valeurs seront sélectionnées en fonction de leur potentiel de valorisation, des perspectives de croissance de la société émettrice, de la qualité de son management et de sa communication financière ainsi que de la négociabilité du titre sur le marché.

L'OPCVM est exposé au risque de change dans la limite de 100% de son actif net.

Les actifs hors dérivés intégrés**=> Actions et titres donnant accès au capital**

Le portefeuille de la SICAV sera exposé entre 60% et 100% de l'actif net aux marchés d'actions français ou de l'Union Européenne.

Le portefeuille de la SICAV comprendra au minimum 60% de l'actif net d'actions cotées. Au-delà de ce minimum, il pourra également comprendre d'autres actions et des titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de sociétés.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques. Les émetteurs sélectionnés relèveront de la France et, dans la limite de 10% de l'actif net, d'autres pays de l'Union Européenne.

Les titres détenus relèveront de toutes tailles de capitalisation et seront libellés en euro ou, dans la limite de 10% de l'actif net, en autres devises de l'Union Européenne.

=> Titres de créance et instruments du marché monétaire

La SICAV pourra détenir entre 0% et 40% de l'actif net, des titres de créance et instruments du marché monétaire. La durée de vie restant à courir de ces titres lors de l'acquisition pourra être inférieure ou supérieure à six mois.

Les émetteurs sélectionnés relèveront de la zone Euro et, dans la limite de 10% de l'actif net, des pays de l'Union Européenne hors zone Euro. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé.

Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations. La SICAV pourra investir dans la limite de 40% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

La sensibilité de la SICAV sera comprise entre 0 et +8.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- obligations à taux fixe,
- obligations à taux variable,
- obligations indexées sur l'inflation,
- obligations callables,
- obligations puttables
- obligations souveraines
- obligations high yield,
- titres de créance négociables,
- EMTN non structurés,
- titres participatifs,
- titres subordonnés,
- bons du trésor.

Les titres détenus seront libellés en euro ou en autres devises de l'Union Européenne.

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement, ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des actionnaires et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

=> Actions et parts d'OPC

Le portefeuille de la SICAV pourra être investi dans la limite de 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	10%
FIA de droit français*	10%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	10%

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

La SICAV pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Les instruments dérivés

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion du fonds, la SICAV est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

- Nature des marchés d'intervention :
 - Réglementés
 - Organisés
 - De gré à gré
- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Action
 - Taux
 - Change
 - Crédit
- Nature des interventions :
 - Couverture
 - Exposition
 - Arbitrage
- Nature des instruments utilisés :
 - Futures
 - Options
 - Swaps
 - Change à terme
 - Dérivés de crédit : Credit Default Swap (indices et single name), Total Return Swap (indices et single name)
- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
 - Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres...
 - Augmentation de l'exposition au marché

Informations particulières sur l'utilisation des TRS :

Lorsqu'elle a recours aux Total Return Swap (TRS), la société de gestion peut décider d'échanger son portefeuille contre un indice afin de figer la surperformance générée. Il peut en outre procéder à un arbitrage entre les classes d'actifs ou entre secteurs et/ou zones géographiques afin de réaliser une performance opportuniste.

La SICAV pourra avoir recours à des TRS dans la limite de 100% maximum de l'actif net. Les actifs pouvant faire l'objet de tels contrats sont les obligations et autres titres de créances, ces actifs étant compatibles avec la stratégie de gestion du fonds.

Le TRS est un contrat d'échange négocié de gré à gré dit de « rendement global ».

L'utilisation des TRS est systématiquement opérée dans l'unique but d'accomplir l'objectif de gestion de l'OPCVM et fera l'objet d'une rémunération entièrement acquise à l'OPCVM. Les contrats d'échange de rendement global auront une maturité fixe et feront l'objet d'une négociation en amont avec les contreparties sur l'univers d'investissement et sur le détail des coûts qui leurs sont associés.

Dans ce cadre, la SICAV peut recevoir/verser des garanties financières (collatéral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « garanties financières ».

Les actifs faisant l'objet d'un contrat d'échange sur rendement global seront conservés par la contrepartie de l'opération ou le dépositaire.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion) sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site www.avivainvestors.com.

Les instruments intégrant des dérivés

La SICAV pourra détenir les titres intégrant des dérivés suivants :

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Action
 - Taux
 - Change

- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
 - Couverture
 - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
 - Obligations convertibles
 - Obligations échangeables
 - Obligations avec bons de souscription
 - Obligations remboursables en actions
 - Droits et warrants
 - Obligations callables
 - Obligations puttables

• Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- d'exposer le portefeuille au marché des actions et des devises,
- d'exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille dans le respect des limites précisées par ailleurs,
- ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts

La SICAV ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie et dans la limite de 10% de l'actif net de l'OPCVM.

Les emprunts d'espèces

La SICAV pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres

Aucune opération d'acquisition ou de cession temporaire de titres ne sera effectuée.

Effet de levier maximum

Le niveau d'exposition consolidé de la SICAV, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300% de l'actif net (levier brut), et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site www.avivainvestors.com. Il est rappelé que, lorsque la SICAV a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir les dispositions relatives aux contreparties sélectionnées dans la partie « Informations particulières sur l'utilisation des TRS »).

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement de l'OPCVM, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement de l'OPCVM.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, la SICAV supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative de la SICAV peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières

Les opérations sur instruments dérivés font l'objet de contrats d'échanges de garanties financières en espèces. Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC monétaires court terme. Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées chez le dépositaire.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées chez le dépositaire.

Profil de risque : Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements de la SICAV, les risques pour l'actionnaire sont les suivants :

Risques principaux :

Risque de perte en capital

La SICAV ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Risque de gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution de différents marchés. Il existe un risque que la SICAV ne soit pas investie à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque actions

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de la SICAV est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, la SICAV pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la SICAV investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

Risque de taux

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPC. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une augmentation de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque de crédit

La valeur liquidative de la SICAV baissera si celle-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la notation vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés

Dans la mesure où la SICAV peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels la SICAV est exposée.

Risque de contrepartie

L'actionnaire est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque juridique lié à l'utilisation de contrats d'échange sur rendement global (TRS)

L'OPCVM peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPCVM investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le Fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (high yield) (haut rendement)

L'OPCVM peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement en obligations convertibles

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative de la SICAV pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risques accessoires :

Risque de change

Etant donné que la SICAV peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, l'actionnaire pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risque de liquidité

La SICAV est susceptible d'investir en partie sur des titres peu liquides du fait de l'émetteur, du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. En cas de rachat important des actions de la SICAV, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Garantie ou protection : La SICAV ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type : Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée à servir de support à des contrats d'assurance vie souscrits par l'AFER auprès d'Aviva Vie et d'Aviva Epargne Retraite.

Cette SICAV s'adresse aux investisseurs qui recherchent un OPCVM majoritairement investi en actions françaises ou européennes cotées et qui acceptent par conséquent le niveau de risque afférent à ces marchés. Elle pourra servir d'unité de compte « actions cotées » à des bons ou contrats d'assurance vie bénéficiant du statut fiscal « DSK », en combinaison avec une unité de compte « à risque » (article 125-0 A du Code Général des Impôts).

Durée de placement recommandée : huit ans.

Régime fiscal : Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, l'actionnaire est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.

Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur d'actions. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.

Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et l'actionnaire est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Spécificité fiscale : L'OPCVM est un OPC éligible à la gestion des capitaux versés dans le cadre de contrats d'assurance libellés en unités de compte bénéficiant du statut fiscal « DSK », en combinaison avec une unité de compte « à risque » (article 125-0 A du Code Général des Impôts).

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès d'Aviva Investors France ou sur le site internet : www.avivainvestors.fr.
- Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès d'Aviva Investors France - Service Juridique - 14, rue Roquépine - 75008 Paris. dirjur@avivainvestors.com
- Date d'agrément par l'AMF : 27 janvier 1995.
- Date de création de la Sicav : 15 février 1995.

rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément aux dispositions de la loi et de nos statuts, pour vous rendre compte de l'activité de notre Société au cours de l'exercice social et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 30 septembre 2020.

Environnement économique

La croissance mondiale n'a progressé que de 2,9% en 2019, son rythme le plus faible depuis 2009. Les politiques monétaires accommodantes n'ont que très partiellement amorti les effets des incertitudes liées au Brexit et au conflit commercial sino-américain. L'année 2020 a débuté avec l'espoir d'un redressement de la croissance mondiale, dans le sillage notamment de la signature, mi-janvier, de l'accord commercial partiel entre les États-Unis et la Chine mais aussi des effets décalés des assouplissements monétaires de 2019. Cet espoir a malheureusement fait long feu avec un scénario imprévisible et inédit : la pandémie de Covid-19.

Ce nouveau coronavirus a tout d'abord frappé la Chine en janvier puis l'Asie. L'épidémie s'est ensuite successivement étendue à l'Europe, aux États-Unis et à l'hémisphère sud. Face à l'urgence sanitaire, des mesures de confinement et de distanciation sociale inédites ont été prises dans de nombreux pays. Elles ont provoqué l'arrêt brutal d'une grande partie de l'économie avec un choc d'offre en coupant les chaînes d'approvisionnement et surtout un choc de demande. Les secteurs exigeant des interactions sociales – secteur aérien, tourisme, services – se sont retrouvés à l'arrêt total. Le « Grand confinement » a provoqué la récession mondiale la plus profonde depuis la Grande Dépression. Le PIB des pays de l'OCDE a reculé en rythme trimestriel de 0,9% au premier trimestre puis de 9,8% au deuxième, et ce avec de fortes disparités entre pays. Les échanges mondiaux se sont également effondrés. De nombreux pays ont mis en place des mécanismes de chômage partiel ou des subventions aux salaires pour tenter d'amortir les effets dévastateurs sur l'emploi.

Gouvernements et banques centrales ont déployé, de manière coordonnée, des mesures de soutien fiscal et monétaire sans précédent pour amortir le choc sur les revenus des ménages et des entreprises, et ainsi éviter une récession durable. Les mesures fiscales déployées sont estimées par le FMI à 12.000 milliards de dollars, soit 14% du PIB mondial. La dette publique mondiale s'est envolée à 100% du PIB, un niveau jamais atteint.

Même si l'activité a fortement rebondi lors de la réouverture progressive des économies en mai et juin, la durée et l'intensité du choc demeurent très incertaines. Son rythme, largement conditionné à la découverte d'un vaccin ou d'un traitement contre la Covid-19, est d'autant plus incertain que de nouvelles mesures de restriction ont été prises, notamment en Europe, au début de l'automne dans la crainte d'une deuxième vague de l'épidémie. La distanciation sociale « volontaire » des populations freine également, selon le FMI, la reprise.

Selon les dernières prévisions du FMI, le PIB mondial devrait chuter de 4,4% en 2020, avec des écarts significatifs entre pays. Le PIB des économies avancées devrait reculer de 5,8%. Le rebond mondial de 5,5% attendu en 2021 (+3,9% pour les économies avancées), également très hétérogène d'un pays à l'autre, ne permettra pas de recouvrer les niveaux de PIB d'avant crise. La Covid-19 est pour le moment un choc désinflationniste. En principe, les mesures budgétaires et monétaires ne devraient pas faire remonter l'inflation dans l'immédiat. À quoi s'ajoute la chute des prix du pétrole à des plus bas depuis mi-2017.

La croissance américaine a ralenti en 2019 à 2,2%, au plus bas depuis trois ans. Les États-Unis, qui sont très rapidement devenus le plus grand foyer de propagation de l'épidémie, ont vu, selon l'OCDE, leur PIB reculer, en rythme trimestriel, de 1,3% au premier trimestre puis de 9,5% au deuxième. L'administration Trump a fait voter fin mars un plan de relance sans précédent de 2.000 milliards de dollars, notamment en faveur des ménages à plus bas revenus. La reprise économique qui s'est progressivement amorcée est jugée « très incertaine » par Jerome Powell, le président de la Fed. Alors que les principales mesures de soutien aux ménages ont pris fin début août, il continue à appeler de ses vœux un nouveau volet fiscal notamment pour soutenir la consommation et le moral des ménages. Mais le vote était toujours bloqué fin septembre au Congrès en raison du durcissement de la campagne pour les élections du 3 novembre. Le regain de tensions avec la Chine ces derniers mois est également un élément d'incertitude. Selon les dernières prévisions du FMI, le PIB américain devrait reculer de 4,3% cette année pour rebondir de 3,5% l'an prochain.

Après une croissance limitée à 1,3% en 2019, et un net ralentissement en fin d'année, la zone euro est, avec le Royaume-Uni, la zone la plus touchée par la pandémie. C'est là que les confinements ont été les plus sévères. Après un repli de 3,6% au premier trimestre, le PIB de la zone a chuté de 12,1% au deuxième trimestre avec des écarts marqués entre pays. L'Espagne, l'Italie et la France sont les plus touchées tandis que l'Allemagne, dont l'économie est moins exposée aux secteurs liés aux interactions sociales et au tourisme, a connu un repli un peu moins brutal. Face aux énormes moyens budgétaires déployés par les États, Bruxelles a suspendu le pacte de stabilité et les contraintes budgétaires de la zone euro. En juillet, l'accord historique sur un projet de plan de relance budgétaire européen de 750 milliards d'euros, financé pour la première fois par de la dette commune, a été salué. Alors que la reprise post-confinement marquait des signes d'essoufflement au cours du troisième trimestre, l'Europe est confrontée à une résurgence de la Covid-19 depuis août qui alimentent les inquiétudes sur les perspectives de croissance. Selon les dernières prévisions du FMI, le PIB de la zone euro devrait reculer de 8,3% cette année pour rebondir de 5,2% l'an prochain.

Banques centrales

Déjà ultra-accommodantes en 2019, les grandes banques centrales ont, face à la menace de récession, assoupli encore davantage, dès mars, leur politique monétaire avec des mesures exceptionnelles d'une ampleur inédite : baisse de taux et politique de taux zéro dans les pays développés, montée en puissance des programmes de rachat d'actifs, interventions ciblées dans certains segments financiers. En rachetant massivement sur les marchés de la dette souveraine et désormais d'entreprises, les banques centrales visent à soulager les banques pour les inciter à maintenir, voire relancer, leurs prêts aux ménages et entreprises. L'ensemble de ces mesures a également réussi à endiguer la chute des marchés financiers en mars et permettre leur rebond.

Après trois baisses de taux en 2019 et une reprise à l'automne, pour la première fois depuis 10 ans, des injections de liquidités, la Réserve fédérale américaine a réagi en mars, rapidement et massivement. Elle a abaissé ses taux d'intérêt directeurs jusqu'à une fourchette de 0%-0,25% et s'est engagé sur des achats « illimités » d'obligations d'État. Un important programme de prêt garanti a été mis en place. Inquiète de la lenteur de la reprise économique et des perspectives de l'emploi, la Fed a élargi en juin son programme de rachat d'actifs à la dette d'entreprise. Elle est également prête à maintenir son principal taux directeur à zéro jusqu'à fin 2022. Fin août, la Fed a révisé sa stratégie en incluant un objectif d'inflation moyen de 2%, signifiant qu'elle était prête à une plus grande flexibilité sur l'inflation afin de privilégier l'emploi et la croissance. Pour l'heure, la Fed prévoit une inflation de 1,2% en 2020 et fixe un objectif de 2% en 2023. Jerome Powell a réitéré à plusieurs reprises sa prudence sur le rythme de la reprise américaine et appelé de ses vœux un nouveau volet fiscal.

Dans le sillage de la Réserve fédérale, la Banque centrale européenne a relancé à partir de novembre 2019 sa politique d'injection de liquidités pour stimuler une croissance atone en zone euro. C'est aussi dans le sillage de la Fed que la BCE est rapidement passée à l'action en mars pour rassurer les marchés et soutenir le crédit. La BCE a lancé un nouveau programme de rachats d'actifs de 750 milliards d'euros. Ce plan a été renforcé en juin pour totaliser 1,35 milliard d'euros, soit plus de 10 % du PIB de la zone euro. Il sera prolongé au moins « jusqu'à fin juin 2021 », contre fin 2020 initialement. La BCE a également allégé temporairement les exigences de capitaux propres et les mesures concernant les prêts à risques. Déjà au plancher avant la crise, les taux de la BCE n'ont pas été abaissés. Le taux de la facilité de dépôt reste inchangé à -0,5% et le taux de refinancement à zéro. L'inflation est passée en territoire négatif en août en zone euro. La banque centrale surveille, à ce titre, de près l'appréciation de l'euro qui a franchi en septembre le seuil des 1,20 dollar. La BCE prévoit désormais une inflation à 0,3 % en 2020, 0,8 % en 2021 et 1,3 % en 2022, encore loin de son objectif « proche mais inférieure à 2 % ».

Marchés de taux

Les taux souverains

Sur les marchés obligataires, les taux longs ont poursuivi au quatrième trimestre 2019 la remontée initiée en septembre, et ce dans l'espoir de l'apaisement du conflit commercial sino-américain et d'un retour à meilleure fortune de la croissance mondiale. Mais dès janvier 2020, le regain d'inquiétudes a enclenché un vaste mouvement de fuite vers la qualité qui s'est amplifié au fur et à mesure que la pandémie paralysait l'économie mondiale. La promesse de soutien illimité des grandes banques centrales à l'économie a renforcé l'attrait des investisseurs pour les obligations souveraines jugées sûres. Durant l'été, la fuite vers la qualité a également été alimentée par la résurgence des inquiétudes sur le rythme de la reprise économique, aux Etats-Unis notamment, mais également sur une possible deuxième vague de Covid-19 à l'automne. L'évolution des rendements a toutefois été volatile depuis le rebond, fin mars, des marchés d'actions.

Sur les 9 premiers mois de l'année, le rendement de l'emprunt d'État américain à dix ans a chuté de 123 points de base, à 0,62% fin septembre. Il a inscrit un plus bas historique à 0,37% le 9 mars. En zone euro, la tendance a également été au repli mais moindre qu'outre-Atlantique. Le Bund allemand à 10 ans a joué son traditionnel rôle de valeur refuge. Il perdu sur les neuf premiers mois de l'année 23 points de base à -0,55% avec un plus bas le 9 mars à -0,91%. En France, l'OAT à 10 ans a perdu sur la période 30 points de base à -0,32%. Mais en mars, au plus fort de l'aversion au risque, son parcours a été très contrasté. Après un plus bas à -0,38% le 9 mars, le rendement a fortement remonté avec un haut à +0,39%. Les mesures exceptionnelles adoptées

en zone euro ont en effet tout d'abord pesé sur la dette européenne, et notamment sur les rendements français et ceux des emprunts des États périphériques.

Les rendements des emprunts italiens et espagnols étaient déjà sous pression dès février alors que ces pays étaient les premiers et les plus touchés en Europe par la pandémie. Le rendement de l'emprunt d'État à 10 ans italien a ainsi affiché un plus haut le 17 mars à 2,44%. En juillet, le projet de plan de relance budgétaire européen, preuve de la solidarité entre États-membres, a rassuré les investisseurs et alimenté, au troisième trimestre, une détente des rendements des emprunts périphériques. Le taux des obligations souveraines italiennes à 10 ans s'affichait fin septembre à 0,75%, soit un repli de 66 points de base depuis le début de l'année et de 169 points de base depuis son plus haut annuel.

Le crédit

Le marché du crédit européen a connu une fin d'année 2019 contrastée. Tandis que la remontée des taux longs souverains a provoqué une consolidation des obligations Investment Grade, l'appétit pour le risque a, en revanche, profité au segment High Yield. Dès le début 2020, le retour de l'aversion au risque a été défavorable aux obligations à haut rendement. La tendance s'est brutalement accélérée le 24 février avec la pandémie. Le segment Investment grade n'a pas été épargné mais c'est le haut rendement qui a le plus violemment décroché, dans le sillage des actions. L'intervention des banques centrales fin mars mais aussi les réponses budgétaires sans précédent ont quand même permis de limiter la dislocation. Les mesures de soutien à l'économie ont alimenté jusqu'en août la reprise du crédit européen. Le segment « High Yield » a été le plus recherché malgré le risque de remontée du taux de défaut. Les rachats d'actifs de la BCE et la liquidité ainsi améliorée ont également soutenu le marché.

Finale, l'année 2020 (à fin septembre) a été marquée par une performance positive du marché crédit Euro malgré un écartement des spreads de crédit sur la majorité des segments de marché (environ 10 points de base en moyenne pour l'Investment Grade et 55 points de base pour le High Yield, sur 1 an glissant) et par les taux qui, bien que plus volatils, ont atteint des niveaux historiquement bas. Le marché primaire a été très actif avec un montant record d'émissions.

Marchés d'actions

Soutenus par la perspective de l'apaisement du conflit commercial sino-américain et par des politiques monétaires ultra-accommodantes, les marchés d'actions ont terminé l'année 2019 en beauté après leur fort repli en 2018. Le CAC 40 s'est ainsi envolé de 26%. L'espoir d'un retour à meilleures fortunes sur la croissance mondiale a toutefois fait long feu.

Face à l'onde de choc provoquée par la pandémie, les actions ont été emportées fin février et surtout en mars par le vent de panique sur les actifs risqués. L'avertissement d'Apple mi-février sur ses perspectives 2020, lié à des problèmes de rupture de la chaîne d'approvisionnement et son exposition au marché chinois, a été le premier d'une longue série d'avertissements à travers différents secteurs. S'en est suivie alors une correction des marchés actions craignant des répercussions sur la croissance mondiale. Logiquement, la baisse s'est faite en premier lieu sur les secteurs les plus exposés à la pandémie à savoir les transports, les loisirs, l'automobile, les industriels et la distribution spécialisée. En parallèle, face aux incertitudes de l'impact du virus sur les futurs résultats des entreprises, les investisseurs se sont tournés vers des valeurs dites de qualité aux modèles opérationnels et bilans robustes.

Les mesures sans précédent et coordonnées déployées à travers le monde pour amortir le choc du « Grand Confinement » mais aussi les espoirs d'une reprise mondiale forte et rapide, ont par la suite alimenté le fort rebond des actions depuis leur plus bas de mars. Sur les marchés européens, les secteurs cycliques, principales victimes de la pandémie, ont suscité alors de nouveau l'intérêt des investisseurs avec en tête les transports et loisirs (durant l'été), suivis de près par les industriels et l'automobile. Les défensives, quant à elles, ont en revanche été délaissées, tant en tête, victime du regain d'appétit pour le risque des investisseurs.

Sur le troisième trimestre, les marchés d'actions ont été tiraillés entre, d'un côté, le soutien des mesures budgétaires et monétaires colossales et, de l'autre, les inquiétudes sur le rythme de la reprise économique avec les craintes d'une résurgence de l'épidémie. Le blocage des discussions au Congrès américain sur un nouveau volet fiscal a alimenté ces inquiétudes. Dans ce contexte, les marchés européens ont marqué le pas à la rentrée. Les investisseurs se sont de nouveau tournés vers les valeurs dites refuge, délaissant de nouveau les secteurs les plus exposés à un ralentissement économique : financières – bancaires en tête – pétrolières et les transports & loisirs ont très largement sous-performé alors que la santé et les secteurs liés à la consommation ont partiellement compensé cette sous-performance. À souligner également, le retour, depuis septembre, des opérations de croissance externe en Europe qui témoigne de la valorisation attractive des entreprises cibles comme de la qualité des bilans des acquéreurs.

Le CAC 40 a regagné 20% depuis son plus bas de mars, mais il s'affichait encore, fin septembre, en baisse de 19% depuis le début de l'année et de 15,4% sur un an. Fin septembre, l'indice MSCI AC World en euro reculait de 2,7% depuis le début de l'année et progressait de 2,6% sur un an.

La politique de gestion

La politique d'allocation a été adaptée entre septembre 2019 et septembre 2020 en fonction des différentes phases de marché. Sur le dernier trimestre 2019, nous avons augmenté les positions risquées. Sur le premier trimestre 2020, nous avons réduit la surpondération aux Actions et augmenté l'exposition aux Taux dans un contexte de forte volatilité due à la crise de la Covid. À partir du deuxième trimestre 2020, le soutien des politiques monétaires et fiscales ont permis de soutenir les marchés financiers. Dans ce contexte, nous avons réduit notre sous-pondération aux Actions et gardé notre surpondération aux Taux. Sur le troisième trimestre 2020, nous avons augmenté les positions sur les Taux à travers le crédit et spécifiquement sur le crédit à haut rendement. À la fin de l'exercice, nous sommes légèrement sous-pondérés sur les Actions et surpondérés sur les Taux et le Crédit.

Pour la poche Actions, nous nous sommes efforcés, dans un contexte d'extrême faiblesse de visibilité, de réduire les biais de style du portefeuille pour nous concentrer sur des moteurs de croissance spécifiques des sociétés.

C'est le cas notamment des sociétés portées par la digitalisation de l'économie. Nous avons ainsi créé une ligne en Teleperformance, société spécialisée dans l'expérience client externalisée qui a su étendre son offre, à partir des centres d'appels, vers de plus en plus de services à valeur ajoutée adaptés (modération de contenu, boîtes de discussions, interprétariat...). Nous avons également accru notre position en Worldline, porté par la croissance du paiement en ligne, ainsi qu'Atos tiré par la cybersécurité, le bigdata et la digitalisation au sens large. Cap Gemini, un poids important du portefeuille est également porté par ce thème de la digitalisation.

Un autre moteur de croissance spécifique est constitué par les synergies issues des rapprochements. Nous avons ainsi acheté du Essilor Luxottica, comblant notre sous-pondération, alors que les synergies de fusion avec Granvision ne sont pas prises en compte, que la société est positionnée sur un marché porteur et que les problèmes de gouvernance pourraient s'améliorer. Nous avons aussi joué ce thème des synergies en créant une ligne en Veolia, qui a lancé une offre pour se rapprocher de son concurrent Suez. Cette opération est également favorable pour Engie sur lequel nous nous sommes également renforcés. Dans le secteur automobile, nous avons fait le choix de vendre nos positions sur les équipementiers Valeo et Faurecia, hors CAC40, alléger Michelin, pour nous concentrer sur Peugeot, pour qui la fusion avec FCA va générer d'importantes synergies.

Dans la baisse du marché, par souci de réduction du risque, nous avons renforcé certains titres sous-détenus, comme Kering ou Airbus, tout en restant sous-exposés sur les secteurs du luxe et de l'aéronautique. Nous avons accru le poids des boissons en achetant du Pernod Ricard aux perspectives de croissance dynamiques, notamment en Chine et en Inde, mais aussi aux Etats-Unis. Enfin, nous avons vendu TechnipFMC dans le secteur parapétrolier, la chute des prix du pétrole affectant durablement les marchés du groupe. Dans la pharmacie, nous avons vendu Ipsen pour nous concentrer sur Sanofi qui nous semble offrir le meilleur potentiel. Nous avons également vendu Iliad à l'occasion de l'offre de rachat initiée par son fondateur.

Les secteurs les plus représentés en relatif au CAC40 sont les services de communication, les financières et l'énergie. Les secteurs les plus sous-représentés sont ceux de la consommation, tant discrétionnaire que de base.

Pour la poche Taux, les stratégies mises en œuvre au cours de l'exercice dans le cadre de la gestion sont les suivantes :

La valeur relative intra zone Euro a été une thématique prépondérante lors de l'année passée, marquée par des épisodes de forte volatilité sur les marchés de taux et en particulier concernant les écarts de taux au sein de la Zone Euro. La prime de risque sur les pays les plus fragiles a été fortement réévaluée à la hausse au début de la crise sanitaire, jusqu'à l'intervention des banques centrales et a fortiori l'accord au niveau européen autour du plan de relance. Nous avons conservé une surpondération globale de l'Espagne et du Portugal et des pays « semi-cœur » ainsi qu'une sous-pondération des pays « cœur » jusqu'en février, et adopté une approche plus opportuniste au début de la crise de manière à réduire le risque dans les fonds. Nous avons par la suite ajouté graduellement des positions de resserrement d'écarts de taux, notamment sur l'Italie au cours du troisième trimestre.

Nous avons conservé une sensibilité du portefeuille aux taux d'intérêts supérieure à celle de l'indice de référence pendant une majorité de l'année, à l'exception du mois de janvier pour profiter des pressions saisonnières sur les taux. Cette approche était justifiée notamment par la faiblesse des perspectives de croissance et d'inflation et en couverture des positions sur les autres facteurs de risque, malgré des niveaux de valorisation peu attractifs. Nous avons d'autre part privilégié les investissements sur les maturités longues des courbes européennes, au détriment des maturités intermédiaires (aplatissement des courbes de taux).

Le fonds a conservé une exposition stratégique à l'inflation en raison des niveaux de valorisation faibles, et en diversification de manière à protéger le portefeuille. Les anticipations d'inflation restent largement inférieures aux prévisions de la Banque Centrale Européenne, malgré un rebond depuis l'été.

Le crédit enfin a constitué un autre moteur de performance sur l'exercice, offrant une diversification par rapport aux rendements des dettes souveraines. Ce moteur a été utilisé durant l'ensemble de l'exercice sur la partie courte de la courbe des taux (jusqu'à 5 ans environ) en substitution des dettes d'États offrant des rendements dorénavant largement négatifs (ex : Allemagne, Pays-Bas, France...). Nous avons ainsi maintenu des positions sur des émetteurs du secteur privé bénéficiant d'une notation élevée (« Investment grade ») par les principales agences de notation. La sélectivité, le timing et la granularité sont restés des priorités importantes dans le cadre de la gestion de notre exposition au crédit.

Sur la période, la performance de la SICAV a été de -10,65% contre -8,57% pour son indice composite (65% CAC40 DNR – 35% JPM EMU).

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AVIVA MONETAIRE ISR CT PART D FCP	556 785 378,65	665 328 831,73
ISHARES III PLC ISHARES CORE EUR CORP BOND UCITS ETF	182 640 005,50	187 627 773,56
ISHARES SURO HIGH YIELD CORP BOND UCITS ETF	188 139 957,42	-
KINGDOM OF SPAIN 4.20% 31/01/37	108 754 283,02	62 982 605,77
ITALIAN REPUBLIC 2.6% 15/09/2023	-	106 426 637,20
REPUBLIC OF ITALY 1.45% 15/05/2025	61 287 611,55	34 742 907,63
ESSILOR LUXOTTICA SA	91 114 813,11	837 097,96
KINGDOM OF SPAIN 1.60% 30/04/2025	17 110 414,83	56 243 471,56
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	48 071 921,79	20 617 045,19
REPUBLIC OF ITALY 3.5% 01/03/2030	28 477 083,13	30 045 399,20

Politique de vote

En tant qu'investisseur de long terme, le statut d'Aviva Investors France s'apparente, pour les entreprises dans lesquelles Aviva Investors France investit, à celui d'un partenaire avec lequel elles discutent régulièrement de leur situation, des évolutions qu'elles entendent conduire et des politiques qu'elles mettent en place ; ces discussions sont notamment l'occasion d'évoquer l'ensemble des thématiques associées au développement durable et à la responsabilité sociétale des entreprises afin d'orienter leur mode de fonctionnement vers des pratiques conformes aux principes ESG.

Cet engagement d'Aviva Investors France trouve également sa traduction dans la politique de vote aux assemblées des entreprises, politique dont les principes sont rappelés sur le site internet de la société de gestion (www.avivainvestors.fr).

Commissions de mouvement

Ces commissions sont attribuées à 100% aux conservateurs au titre de leurs prestations de suivi et d'enregistrement des instructions.

Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires

Aviva Investors France a recours au service d'Aviva Investors Global Services Limited et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Selon cette dernière, tous les intermédiaires sont choisis en fonction de leur solvabilité et doivent passer par un processus de sélection rigoureux basé sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Une fois approuvées, les contreparties font l'objet d'un suivi et d'une analyse en continue de leur qualité d'exécution. Les facteurs clés pris en compte à cet égard sont : la couverture de marché ; la couverture des instruments ; les protocoles de négociation ; les coûts de transaction ; l'efficacité et la fiabilité du traitement des opérations.

Pour plus d'informations, les porteurs peuvent se référer à la politique d'exécution et de sélection disponible sur le site www.avivainvestors.com et dans le rapport annuel de la société de gestion.

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur notre site Internet à l'adresse : www.avivainvestors.fr.

Risque global

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Information relative à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) au sein d'Aviva Investors France

Conformément aux articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du Code Monétaire et Financier, nous vous présentons l'information relative à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance dans notre politique d'investissement.

Aviva Investors, dénomination sous laquelle sont regroupées l'ensemble des entités de gestion d'actifs du Groupe Aviva, est acteur du développement et de la promotion de l'Investissement Responsable en tant que signataire fondateur des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), membre fondateur des Principes pour une assurance responsable (PSI) et en participant à la promotion de la CDP (anciennement « Carbon Disclosure Project »).

Notre stratégie mettant l'Investissement Responsable et la finance durable au cœur de nos préoccupations repose sur trois axes stratégiques :

- **L'intégration des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans nos décisions d'investissement**, nos produits et nos solutions. En tant qu'investisseur actif à long terme, nous sommes profondément convaincus que les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance peuvent avoir un impact significatif sur les rendements des investissements et les résultats des clients. L'ESG est donc une considération fondamentale dans la façon dont nous gérons les investissements pour le compte de nos clients – pour une meilleure prise en compte du risque.
- **L'engagement actionnarial**. Nous utilisons le vote, l'engagement et la réforme du marché pour conduire une transition vers un avenir durable. Nous sommes convaincus d'agir, de défendre et de tirer parti de l'influence pour apporter des changements avec et au nom de nos clients. Nous prenons très au sérieux notre rôle d'actionnaire. Nous nous concentrons sur l'engagement, le vote et la réforme du marché pour générer des résultats qui profitent à nos clients ainsi qu'à l'ensemble de l'économie, de l'environnement et de la société dans son ensemble – pour des investissements de qualité
- **La participation aux initiatives de place**. La création d'un avenir durable et les performances des investissements à long terme ne peuvent être assurées qu'en collaborant avec nos clients, nos concurrents, les responsables politiques et les régulateurs afin de confronter les différentes perspectives et de partager les connaissances et l'expérience de tous. C'est pourquoi nous avons créé et contribué à des initiatives visant à faciliter les investissements durables pour les clients – pour une création de valeur durable.

Aussi, tous les fonds d'Aviva Investors France excluent les sociétés impliquées dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines anti-personnel (MAP) et de bombes à sous munitions (BASM), conformément aux conventions d'Ottawa et d'Oslo et selon les recommandations de l'AFG.

Par ailleurs, dans le cadre de notre démarche ESG, une nouvelle politique d'exclusion a été approuvée en Avril 2020 par Aviva Investors interdisant aux gérants de portefeuilles d'investir dans les entreprises impliquées dans la fabrication d'Armes Controversées et d'Armes à feu à usage civil (armes à feu à usage civil, armes biologiques et chimique, armes nucléaires, armes à base d'uranium appauvri, armes incendiaires, armes à laser aveuglantes et à éclats non localisables).

L'intégration des critères ESG :

L'approche générale en faveur de l'investissement ESG d'Aviva Investors France repose sur la conviction qu'une intégration des problématiques environnementales, sociales et de gouvernance dans les analyses d'investissement et les processus de décision peut générer des bénéfices pour ses clients et la société. Par ce biais, Aviva Investors France améliore la prise en compte des risques et opportunités associés aux facteurs ESG lors de la décision d'investissement et de son suivi.

La prise en compte des considérations ESG (Environnement, Social et Gouvernance) intervient à chaque étape du processus d'investissement d'Aviva Investors France. Ce dernier tient compte de l'environnement de marché, des tendances sectorielles, et des spécificités propres à chaque classe d'actifs.

L'intégration des facteurs ESG dans le processus de gestion financière se fait via le fournisseur MSCI ESG Research, dont les données sont mises à disposition de la gestion via l'outil front-to-back Aladdin BRS. Aviva Investors France utilise également sa recherche interne ESG, l'expertise de son équipe dédiée Global Responsible Investment (GRI), des recherches commissionnées auprès d'organismes indépendants ainsi que des rapports issus d'organisations non gouvernementales afin de dresser un récapitulatif complet de l'impact des problématiques ESG sur les entreprises ou secteurs d'activités dans lesquels elle investit.

Dans le cadre de notre stratégie de développement et en lien avec la volonté d'étendre la prise en compte des facteurs ESG dans nos investissements, nous avons fait évoluer les principaux fonds de notre gamme vers des fonds ISR spécifiques. Nous avons ainsi développé une large gamme de fonds ISR couvrant l'ensemble des classes d'actifs qui nous a permis d'être un leader en termes d'encours labellisés ISR.

Le label ISR français a été créé en 2016 avec le soutien du Ministère de l'Économie et des Finances. Il a pour but d'offrir aux épargnants une meilleure visibilité sur leurs investissements en garantissant la transparence des processus d'investissement des fonds labellisés et de la façon dont les critères ESG sont intégrés.

Toutes informations complémentaires sur l'approche ISR d'Aviva Investors France, les fonds ISR dont elle assure la gestion ou, plus généralement, sur les procédures appliquées sont accessibles via le site internet de la société de gestion (accessible via le lien www.avivainvestors.fr).

Politique de vote et d'engagement :

Aviva Investors France a développé, dans l'exercice des droits de vote au titre d'actionnaire, une politique exigeante intégrant une attention particulière aux questions d'ordre ESG, couplée à une politique d'engagement et de dialogue avec les sociétés sur des thématiques de long terme.

Aviva Investors a depuis plus de 20 ans formalisé sa politique de vote et d'engagement actionnarial. Cette politique définit un certain nombre de principes de vote, dont notamment la manière dont le Groupe Aviva se positionne sur les problématiques ESG des entreprises. Cette politique est révisée annuellement afin de renforcer sa pertinence sur la base des informations recueillies lors des assemblées générales d'actionnaires. Soumise à la validation du Conseil d'Administration d'Aviva Investors et du Groupe Aviva, elle définit un certain nombre de principes de vote et notamment la manière dont le Groupe Aviva se positionne sur les problématiques ESG et climat des entreprises.

Nous évaluons également la façon dont les entreprises gèrent les risques liés au changement climatique. Nous nous référons aux conclusions des principales initiatives mondiales qui mesurent et suivent la performance des entreprises par rapport aux principales pratiques en matière de développement durable. Ces initiatives incluent le Corporate Human Rights Benchmark (CHRB) ainsi que la World Benchmarking Alliance (WBA).

En outre, nous sommes susceptibles d'utiliser notre vote pour interpellier les directions d'entreprises n'ayant pas pris de mesures suffisantes sur des questions de durabilité.

L'engagement avec l'entreprise fait partie intégrante de la gestion des risques et des opportunités ESG au sein de nos portefeuilles. A titre individuel ou collectivement aux côtés d'autres investisseurs, Aviva Investors entretient également un dialogue actif avec les entreprises dans lesquelles elle investit pour les encourager à agir sur les problématiques environnementales, sociales et sociétales et, en particulier, sur les sujets liés à la gestion du risque climatique et la transition vers une économie bas carbone. Nous les incitons à améliorer leurs performances ESG et à adopter des meilleures stratégies et systèmes de gestion, afin de tirer profit des opportunités ESG et de gérer les risques ESG.

Notre programme d'engagement climatique est exécuté par toutes les fonctions d'investissement afin de refléter la centralité des risques climatiques dans nos perspectives d'investissement.

Une équipe dédiée au sein de l'équipe Global Responsible Investment (GRI) coordonne la totalité de nos activités d'engagement actionnarial ESG et exerce nos droits de vote. Elle échange régulièrement avec les équipes de gestion en France afin de confirmer les résolutions et les positions à tenir lors des assemblées.

Notre politique de vote et d'engagement actionnarial est disponible sur le site internet : <https://www.avivainvestors.com/fr-fr/nous-connaître/investissement-responsable/>

Rapport ESG et Climat

Vous pouvez consulter le rapport ESG et Climat sur notre site internet : www.avivainvestors.fr. Les éléments d'information qui sont présentés dans ce rapport illustrent les engagements et réalisations d'Aviva Investors France et du Groupe Aviva en matière d'accompagnement de la transition énergétique à travers des exemples tangibles comme l'intégration des critères ESG dans le processus de gestion et la mesure de l'empreinte carbone, disponible dans les rapports mensuels des fonds.

Depuis 2017, l'intensité carbone (c'est-à-dire l'empreinte carbone (tonnes de CO₂) / Millions de \$ de Chiffre d'affaires) de chaque fonds est affichée sur le document de reporting mensuel, permettant ainsi aux investisseurs de comparer la performance carbone du fonds par rapport à son indice de référence et suivre son évolution dans le temps.

Le tableau ci-contre résume les considérations ESG prises en compte par le fonds Afer-Sfer au 31 décembre 2019.

OPC	Type de fonds	Encours (M euros)	% Total OPC	Type	Exclusion armes controversées	Exclusion Tabac	Gestion ISR et/ou thématique	Label ISR	Vote	Emissions CO ₂ 2019	Emissions CO ₂ 2018	Score ESG 2019	Score ESG 2018
Afer-Sfer	ouvert	5 316	4,7%	Diversifié	☒				☒	120,21	194,73	7,26	6,84

Source : Aviva Investors France au 31/12/2019

Résultats et affectation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables de l'exercice

De l'examen des comptes, il ressort un résultat net de l'exercice 2019 – 2020 de 51 268 601,78 euros.

A ce résultat, s'ajoutent ou se retranchent les éléments suivants :

- Compte de régularisation des revenus de l'exercice : -109 359,74 €
- Acomptes versés au titre de l'exercice : -11 740 696,02 €
- Report à nouveau : 437 034 515,79 €

Compte tenu de ces éléments, le résultat à affecter s'élève à : 476 453 061,81 €

Par ailleurs, il est précisé qu'en raison :

- du report des plus-values antérieures non distribuées enregistré au titre des exercices précédents, pour un montant de 377 587 024,34 €,

- d'un montant de plus-values enregistrées sur l'exercice de de -78 657 801,80 €.

Le montant total des plus-values distribuables au titre de l'exercice sous revue s'élève à 298 929 222,54 €.

L'Assemblée Générale approuve l'affectation des sommes distribuables telle que proposée par le Conseil d'Administration conformément à l'article 27 des statuts « Affectation des sommes distribuables ». Elle décide en conséquence :

- la distribution à titre de solde de dividende de la somme de : 6 237 616,56 €
- le report à nouveau de l'exercice de la somme de : 470 215 445,25 €
- le report de la totalité des plus-values distribuables au titre de l'exercice, en ce compris, le report à nouveau de l'exercice antérieur, soit la somme de : 298 929 222,54 €

Sur la base de cette répartition, à laquelle sont ajoutés les acomptes versés au titre de l'exercice, le dividende net global par action est donc arrêté à 0,23 euro, assorti, le cas échéant, d'un crédit d'impôt d'un montant déterminé à la date de paiement desdits acomptes.

L'Assemblée Générale constate qu'un acompte de 0,08 euro a été mis en paiement le 11 décembre 2020 et qu'en conséquence l'ensemble des acomptes déjà distribués représente l'intégralité du revenu distribué au titre de l'exercice clos.

Composition du Conseil d'Administration

L'Assemblée générale décide de ratifier la nomination de Monsieur Geoffroy LENOIR en qualité d'administrateur (et de Président Directeur Général) de la SICAV en remplacement de Monsieur Denis LEHMAN démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos à fin septembre 2021.

Répartition des rémunérations allouées

Le Président informe les membres du Conseil qu'il a été décidé de ne pas verser de jetons de présence aux administrateurs au titre de l'exercice 2019 - 2020. Cette décision sera soumise au vote des actionnaires lors de la prochaine Assemblée.

Modalités de fonctionnement de la SICAV

Conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce

Le Président indique qu'aucune convention relevant des dispositions de l'article L 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

Conventions visées par l'article L. 225-39 du Code de commerce

Le Président communique aux membres du Conseil la liste et l'objet des conventions courantes et conclues à des conditions normales par la SICAV et

- ses dirigeants,
- les actionnaires de la SICAV disposant de plus de 10% des droits de vote dans celle-ci, ou avec une société contrôlant une société actionnaire disposant de plus de 10% des droits de vote,
- toutes entreprises avec lesquelles la SICAV a un dirigeant commun.

La convention relevant de l'article L.225-39 du code de commerce est la suivante :

- Délégation de gestion financière, administrative et comptable contractée avec Aviva Investors France.

Autres informations

L'arrêt Aberdeen a autorisé la possibilité de réclamations auprès des autorités fiscales de différents pays.

En effet, dans plusieurs pays de l'Union Européenne, les dividendes payés par les sociétés ne sont pas imposés de façon similaire si les dividendes sont versés à des entités domestiques ou étrangères. Ainsi, lorsque les dividendes sont versés à une entité étrangère, ces dernières subissent parfois une retenue à la source entraînant une divergence de traitement fiscal portant atteinte à la libre circulation des capitaux, et donc contraire au droit de l'Union Européenne. Plusieurs décisions de la Cour de justice de l'Union Européenne et du Conseil d'Etat ayant été prises en faveur des résidents étrangers, la société de gestion prévoit de procéder à des demandes de remboursement de la retenue à la source payée sur les dividendes perçus de sociétés étrangères pour les OPC domiciliés en France lorsque les perspectives de remboursement des retenues à la source peuvent être estimées comme favorables aux fonds concernés. S'agissant de procédures de réclamations auprès des autorités fiscales concernées, le remboursement susceptible d'être obtenu in fine est incertain tant dans son montant en principal et le cas échéant en intérêts qu'en terme de délais.

Politique de rémunération

Partie qualitative

Aviva Investors France s'est dotée d'une politique de rémunération applicable à l'ensemble des mandataires sociaux et du personnel d'AIF, définissant les conditions de détermination de la rémunération fixe et de la rémunération variable du personnel de la société. Cette politique de rémunération intègre également l'application d'un dispositif spécifique applicable à la rémunération variable

des « personnels régulés » au titre de son activité de gestion d'OPC (FIA et OPCVM). Ce dispositif prévoit, notamment, d'une part, le versement différé et étalé sur trois exercices d'une fraction de la rémunération variable et, d'autre part, le versement sous forme d'actions ou de parts d'OPC gérés de 50% de la rémunération variable.

Ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2016 au titre de l'exercice 2015 et a été agréé (dans le cadre de la mise en œuvre de la directive OPCVM 5) dans son intégralité par l'AMF le 6 avril 2017.

Pour les fonds UCITS, ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2018 au titre de l'exercice 2017.

Par ailleurs, AIF est dotée d'un Comité des rémunérations chargé de l'application et du suivi de cette politique. Pour plus d'information, la politique de rémunération est disponible sur demande auprès de la société de gestion, ainsi que sur le site internet à l'adresse suivante : www.avivainvestors.com

Partie quantitative

Au titre de l'exercice 2019, le montant des sommes versées par Aviva Investors France à ses collaborateurs au titre de leur rémunération fixe s'élevait à 12 712 788 euros, hors charges patronales.

Le montant global de rémunération variable alloué au titre de l'exercice 2019 à l'ensemble des 147 salariés d'Aviva Investors France (et payable postérieurement à la clôture de cet exercice aux conditions et modalités fixées par la Politique de Rémunération) s'élevait à 4 856 950 euros, hors charges patronales.

Le montant de rémunération variable alloué au titre de ce même exercice à des salariés entrant dans le cadre du dispositif de rémunération variable, mis en place en application de la directive 2014/91/UE (Directive OPCVM V), et de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM), et soumis à différé partiel, s'élevait à 324 272 euros hors charges patronales, et concernait 1 salarié.

Effets de levier

Levier brut : 106%.

Levier net : 107%.

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

La SICAV n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2020.

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	461 340 486,00
- Change à terme :	-
- Future :	461 340 486,00
- Options :	-
- Swap :	-

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

rapport sur le gouvernement d'entreprise

Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Monsieur Denis LEHMAN

- Président Directeur Général et Administrateur de la SICAV AFER AVENIR SENIOR
- Président du Conseil d'Administration et Administrateur de la SICAV AFER-SFER
- Administrateur de la SICAV AVIVA RENDEMENT EUROPE
- Membre du Directoire de la société AVIVA INVESTORS FRANCE S.A.
- Administrateur de la société AVIVA INVESTISSEMENTS SAS

Madame Laurence MITROVIC

- Représentant permanent d'AVIVA EPARGNE RETRAITE, Administrateur de la SICAV AFER-SFER
- Administrateur de la SICAV AFER AVENIR SENIOR
- Représentant permanent d'AVIVA FRANCE, Administrateur de la SICAF SOFRAGI (Société Française de Gestion et d'Investissement)
- Représentant permanent d'AVIVA FRANCE, Administrateur de la SICAV SIRIUS
- Représentant permanent d'AVIVA VIE, Administrateur de la société CROISSANCE PIERRE II S.A.
- Administrateur de la société VIP CONSEILS S.A.
- Représentant permanent d'AVIVA VIE, Administrateur de la société UNION FRANÇAISE DE FRANCE BANQUE S.A.
- Administrateur de la SICAV BETELGEUSE
- Administrateur de la société NEWCO S.A.

Madame Agnès NARJOZ

- Administrateur de l'Association Internationale sans but lucratif AFER EUROPE + (Association Fédérative d'Epargne et de Retraite en Europe)
- Représentant permanent d'AFER EUROPE+, Administrateur de la SICAV AFER-SFER
- Administrateur de la société DUCASSE DEVELOPPEMENT SA
- Administrateur de la société SENSIMED SA (Lausanne - SUISSE)

Monsieur Jack LEQUERTIER

- Administrateur et Secrétaire Général de l'association AFER (Association Française d'Epargne et de Retraite)
- Administrateur du GIE AFER
- Président de la SASU Jack LEQUERTIER Conseil
- Représentant permanent de l'AFER, Administrateur de la SICAV AFER-SFER
- Représentant permanent de l'AFER, Administrateur de la SICAF AFER PREMIUM

Monsieur Baptiste BUISSON

- Représentant permanent d'AVIVA VIE, Administrateur de la SICAV AFER-SFER
- Administrateur de la SICAV AFER AVENIR SENIOR
- Représentant permanent d'AVIVA ASSURANCES, Administrateur de la SICAV AVIVA EUROPE
- Représentant permanent d'AVIVA VIE, Administrateur de la SICAV AVIVA INVESTORS BRITANNIA

Madame Antoinette MORTIER

- Administrateur de la SICAV AFER-SFER
- Administrateur de la SICAV AFER AVENIR SENIOR

Madame Frédérique NAKACHE

- Président Directeur Général de la SICAV AVIVA DEVELOPPEMENT
- Directeur Général de la SICAV AFER-SFER
- Président Directeur Général de la SICAV AVIVA VALEURS FRANCAISES
- Administrateur de la SICAV AVIVA DIVERSIFIE

Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Aucune convention n'a été conclue au cours des exercices antérieurs dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires en cas d'augmentation de capital en application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce.

Sans objet pour les SICAV.

Modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L.225-51-1 du Code de Commerce.

Le Conseil d'administration a opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

SICAV AFER SFER

Siège social : 14, rue Roquépine - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2020

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif AFER SFER constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

**Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

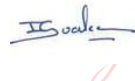
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense,

KPMG S.A.

 Signature
numérique de
Isabelle Goalec
Date : 2020.12.17
11:41:05 +01'00'

Isabelle Goalec
Associée

rapport spécial du commissaire aux comptes



KPMG S.A.
Siège social
 Tour EQHO
 2 Avenue Gambetta
 CS 60055
 92066 Paris la Défense Cedex
 France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
 Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
 Site internet : www.kpmg.fr

SICAV AFER SFER

Siège social : 14, rue Roquépine - 75008 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

KPMG S.A.,
 société française membre du réseau KPMG
 constitué de cabinets indépendants adhérents de
 KPMG International Limited, une entité de droit anglais.

Société anonyme d'expertise
 comptable et de commissariat
 aux comptes à directeur et
 conseil de surveillance.
 Inscrite au Tableau de l'Ordre
 à Paris sous le n° 14-30080101
 et à la Compagnie Régionale
 des Commissaires aux Comptes
 de Versailles.

Siège social :
 KPMG S.A.
 Tour Eqho
 2 avenue Gambetta
 92066 Paris la Défense Cedex
 Capital : 5 497 100 €
 Code APE 6920Z
 775 726 417 R.C.S. Nanterre
 TVA Union Européenne
 FR 77 775 726 417



SICAV AFER SFER
Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris La Défense,

KPMG S.A.

Signature
numérique de
Isabelle Goalec
Date : 2020.12.17
11:42:20 +01'00'

Isabelle Goalec
Associée

comptes annuels

BILANactif

	30.09.2020	30.09.2019
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	4 511 045 331,51	5 226 286 894,60
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 904 657 922,79	3 360 843 267,75
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 172 659 269,71	1 383 276 978,05
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	430 717 172,25	480 867 097,84
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	3 010 966,76	1 299 550,96
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	17 281 450,06	11 068 971,06
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	17 281 450,06	11 068 971,06
Comptes financiers	52 206 113,83	-
Liquidités	52 206 113,83	-
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	4 580 532 895,40	5 237 355 865,66

BILAN passif

	30.09.2020	30.09.2019
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	3 786 425 136,01	4 394 510 650,19
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	377 587 024,34	336 126 563,22
• Report à nouveau	437 034 515,79	349 168 401,54
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-78 657 801,80	48 212 940,15
• Résultat de l'exercice	39 418 546,02	102 030 872,30
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	4 561 807 420,36	5 230 049 427,40
Instruments financiers	3 010 966,76	1 299 552,49
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	3 010 966,76	1 299 552,49
Autres opérations	-	-
Dettes	13 851 808,56	3 721 338,00
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	13 851 808,56	3 721 338,00
Comptes financiers	1 862 699,72	2 285 547,77
Concours bancaires courants	1 862 699,72	2 285 547,77
Emprunts	-	-
Total du passif	4 580 532 895,40	5 237 355 865,66

HORS-bilan

30.09.2020

30.09.2019

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	461 340 486,00	331 393 410,00
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	30.09.2020	30.09.2019
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2 677,71	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	72 442 582,92	131 910 879,13
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	20 711 766,81	22 466 299,62
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	93 157 027,44	154 377 178,75
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-188 283,21	-234 894,62
• Autres charges financières	-37 594,43	-34 068,09
Total (II)	-225 877,64	-268 962,71
Résultat sur opérations financières (I - II)	92 931 149,80	154 108 216,04
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-41 662 548,02	-29 216 495,86
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	51 268 601,78	124 891 720,18
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-109 359,74	-3 260 468,36
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-11 740 696,02	-19 600 379,52
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	39 418 546,02	102 030 872,30

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les comptes ont été établis par la Société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation selon la méthodologie suivante :

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

=> *Instruments financiers cotés*

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP). Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation).

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

=> *OPC et fonds d'investissement non cotés*

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen.

Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend d'Aviva Investors France, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation

=> *Titres de créance négociables*

Les titres de créance négociables (TCN) dont la durée de vie résiduelle lors de leur acquisition est supérieure à trois mois sont évalués jusqu'à leur échéance au taux de marché, majoré, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre (source ou taux de marché utilisé : valorisateur sur la base de données de marché).

Les titres de créance négociables (TCN) dont la durée de vie résiduelle lors de leur acquisition est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice », en linéarisant, sur la durée de vie restant à courir, la différence entre leur valeur d'acquisition et leur valeur de remboursement.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Méthode de comptabilisation

Comptabilisation des frais de transaction :

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes :

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPCVM).

Frais de gestion financière et frais administratifs externes

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais administratifs externes et frais de gestion financière peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs, qui sont donc facturées à l'OPCVM.
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.
- Les coûts/frais opérationnels directs ou indirects découlant des techniques de gestion efficace de portefeuille.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'information clé pour l'investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net hors OPC	0,95% maximum TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif ⁽¹⁾
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Entre 13 à 156 euros TTC (selon le pays)
Commission de surperformance	Néant	Néant

(1) L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clé pour l'investisseur.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre de la SICAV n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants de la SICAV.

Devise de comptabilité

Le Fonds a adopté l'euro comme devise de référence de la comptabilité.

exercice 2020

Indication des changements soumis à l'information particulière des porteurs

- Changements intervenus :
 - 11/02/2020 : mise à jour des frais courants + mise à jour du capital social ;
 - 30/04/2020 : mise à jour du Benchmark : "la SICAV est gérée activement. La composition de l'OPCVM peut s'écarter matériellement de la répartition de l'indicateur".
 - 18/06/2020 : changement du commercialisateur , G.I.E. AFER a été remplacé par Aviva Vie et Aviva Epargne Retraite.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Capitalisation et/ou distribution du résultat net et des plus-values réalisées.

2 évolutionactif net

	30.09.2020	30.09.2019
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	5 230 049 427,40	5 300 081 631,62
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	169 845 800,38	42 684 495,50
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-265 614 233,31	-317 834 360,06
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	148 307 978,79	184 798 275,95
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-173 002 385,46	-119 843 917,41
Plus-values réalisées sur contrats financiers	30 919 033,25	103 608 387,15
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-75 238 598,05	-117 520 558,98
Frais de transaction	-2 435 738,86	-2 020 508,97
Différences de change	-766 797,72	3 672 918,19
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-528 050 642,38	50 196 130,32
- Différence d'estimation exercice N	371 825 088,04	899 875 730,42
- Différence d'estimation exercice N-1	899 875 730,42	849 679 600,10
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	759 042,08	4 666 378,84
- Différence d'estimation exercice N	1 504 293,04	745 250,96
- Différence d'estimation exercice N-1	745 250,96	-3 921 127,88
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-6 271 907,92	-7 730 785,41
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	51 268 601,78	124 891 720,18
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-6 221 463,60	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-11 740 696,02	-19 600 379,52
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	4 561 807 420,36	5 230 049 427,40

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	67 944 875,41	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	1 036 769 518,89	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	461 340 486,00	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	1 104 714 394,30	-	67 944 875,41	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	52 206 113,83
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 862 699,72
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	461 340 486,00	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	96 531 851,93	162 224 048,53	913 903 369,25
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	52 206 113,83	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 862 699,72	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	461 340 486,00

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	GBP	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	4 536 133,62	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	1 862 699,72	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	189 973 276,00	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	17 281 450,06
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Dépôts de garantie (versés)	12 264 751,12
Coupons à recevoir	5 016 698,94
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	13 851 808,56
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats règlements différés	10 580 686,54
Frais provisionnés	3 271 122,02
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Nombre d'actions	Souscriptions		Rachats	
		Montant	Nombre d'actions	Montant	
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	2 847 723	169 845 800,38	4 242 083	265 614 233,31	
Commission de souscription / rachat		7,68		-	
Rétrocessions		7,68		-	
Commissions acquises à l'Opc		-		-	

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,87
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	248 319 723,50
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
18/06/20	6 280 095,84	0,08	-	-
17/09/20	5 460 600,18	0,07	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	11 740 696,02	0,15	-	-

	30.09.2020	30.09.2019
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	437 034 515,79	349 168 401,54
Résultat	39 418 546,02	102 030 872,30
Total	476 453 061,81	451 199 273,84
Affectation		
Distribution	6 237 616,56	6 349 165,36
Report à nouveau de l'exercice	470 215 445,25	444 850 108,48
Capitalisation	-	-
Total	476 453 061,81	451 199 273,84
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	77 970 207	79 364 567
Distribution unitaire	0,08	0,08
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
12/03/20	6 221 463,60	0,08
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	6 221 463,60	0,08

	30.09.2020	30.09.2019
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	377 587 024,34	336 126 563,22
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-78 657 801,80	48 212 940,15
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-6 221 463,60	-
Total	298 929 222,54	384 339 503,37
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	298 929 222,54	384 339 503,37
Capitalisation	-	-
Total	298 929 222,54	384 339 503,37
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	30.09.2020	30.09.2019	28.09.2018	29.09.2017	30.09.2016
Actif net	4 561 807 420,36	5 230 049 427,40	5 300 081 631,62	5 112 860 981,51	4 314 385 752,27
Nombre d'actions en circulation	77 970 207	79 364 567	83 712 046	80 348 056	78 995 172
Valeur liquidative	58,5	65,89	63,31	63,63	54,61
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	0,08	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	0,23	0,32	0,3123	0,31	0,27
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	0,01	0,01
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-	-	-	-	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création de la Sicav : 15 février 1995.

4 inventaire au 30.09.2020

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
FR0000120404	ACCOR SA	PROPRE	1 420 536,00	34 092 864,00	EUR	0,75
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	84 156,00	11 403 138,00	EUR	0,25
FR0000053951	AIR LIQUIDE PRIME FIDELITE	PROPRE	1 278 339,00	173 214 934,50	EUR	3,80
NL0000235190	AIRBUS BR BEARER SHS	PROPRE	1 691 123,00	104 968 004,61	EUR	2,30
FR0010220475	ALSTOM	PROPRE	435 333,00	18 510 359,16	EUR	0,41
FR0000051732	ATOS SE	PROPRE	621 127,00	42 733 537,60	EUR	0,94
FR0000120628	AXA	PROPRE	6 092 246,00	96 111 272,90	EUR	2,11
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	3 012 537,00	93 313 333,58	EUR	2,05
FR0000120503	BOUYGUES	PROPRE	755 242,00	22 370 268,04	EUR	0,49
FR0000125338	CAP GEMINI SE	PROPRE	733 911,00	80 546 732,25	EUR	1,77
FR0000120172	CARREFOUR SA	PROPRE	1 021 812,00	13 963 060,98	EUR	0,31
FR0000125585	CASINO GUICHARD	PROPRE	520 492,00	10 800 209,00	EUR	0,24
FR0000125007	COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	PROPRE	2 450 269,00	88 234 186,69	EUR	1,93
FR0000045072	CREDIT AGRICOLE SA	PROPRE	4 248 293,00	31 743 245,30	EUR	0,70
FR0000120644	DANONE SA	PROPRE	1 842 509,00	101 743 346,98	EUR	2,23
FR0010208488	ENGIE SA	PROPRE	3 252 294,00	37 141 197,48	EUR	0,81
FR0013215407	ENGIE SA LOYALTY BONUS 2020	PROPRE	2 340 394,00	26 727 299,48	EUR	0,59
FR0000121667	ESSILOR LUXOTTICA SA	PROPRE	830 787,00	96 495 910,05	EUR	2,12
FR0000121485	KERING	PROPRE	158 140,00	89 760 264,00	EUR	1,97
FR0011149590	L'OREAL PRIME 2013	PROPRE	176 969,00	49 126 594,40	EUR	1,08
FR0000120321	L'OREAL SA	PROPRE	158 367,00	43 962 679,20	EUR	0,96
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	806 786,00	322 230 328,40	EUR	7,06
FR0000121261	MICHELIN (CGDE)-SA	PROPRE	543 255,00	49 827 348,60	EUR	1,09
FR0000133308	ORANGE	PROPRE	5 920 403,00	52 596 860,25	EUR	1,15
FR0000120693	PERNOD RICARD	PROPRE	548 679,00	74 702 645,85	EUR	1,64

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0000121501	PEUGEOT SA	PROPRE	1 672 175,00	25 918 712,50	EUR	0,57
FR0000130577	PUBLICIS GROUPE	PROPRE	1 645 415,00	45 380 545,70	EUR	0,99
FR0000073272	SAFRAN	PROPRE	187 020,00	15 791 968,80	EUR	0,35
FR0000120578	SANOFI	PROPRE	3 322 223,00	283 485 288,59	EUR	6,21
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	1 681 122,00	178 282 988,10	EUR	3,91
FR0000130809	SOCIETE GENERALE A	PROPRE	2 361 707,00	26 729 799,83	EUR	0,59
FR0012757854	SPIE SA	PROPRE	754 853,00	11 586 993,55	EUR	0,25
NL0000226223	STMICROELECTRONICS NV	PROPRE	2 323 501,00	61 015 136,26	EUR	1,34
FR0000051807	TELEPERFORMANCE SE	PROPRE	180 889,00	47 682 340,40	EUR	1,05
FR0000121329	THALES SA	PROPRE	694 396,00	44 552 447,36	EUR	0,98
FR0000120271	TOTAL SA	PROPRE	7 601 059,00	221 950 922,80	EUR	4,87
FR0000124141	VEOLIA ENVIRONNEMENT	PROPRE	1 525 818,00	28 105 567,56	EUR	0,62
FR0000125486	VINCI SA	PROPRE	660 678,00	47 251 690,56	EUR	1,04
FR0000127771	VIVENDI	PROPRE	2 776 973,00	66 091 957,40	EUR	1,45
FR0011981968	WORLDLINE	PROPRE	492 184,00	34 511 942,08	EUR	0,76
Total Action				2 904 657 922,79		63,67
Obligation						
XS0802995166	ABN AMRO BANK NV 7.125% 06/07/2022	PROPRE	9 000 000,00	10 234 089,74	EUR	0,22
XS1647404554	ALD SA 0.875% 18/07/2022	PROPRE	6 500 000,00	6 576 452,47	EUR	0,14
BE0000349580	BELGIUM KINGDOM 0.10% 22/06/2030	PROPRE	14 570 142,00	15 140 700,78	EUR	0,33
ES0000012G26	BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 0.8% 30/07/2027	PROPRE	18 090 000,00	19 170 022,56	EUR	0,42
ES0000012G42	BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.2% 31/10/2040	PROPRE	8 431 000,00	9 066 618,86	EUR	0,20
ES0000012G34	BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.25% 31/10/2030	PROPRE	700 000,00	773 607,60	EUR	0,02
FR0011417591	BPIFRANCE FRANCEMENT 2.75% 25/10/2025	PROPRE	8 800 000,00	10 410 108,35	EUR	0,23
IT0005421703	BTPS 1.8% 01/03/2041	PROPRE	11 194 000,00	11 745 699,68	EUR	0,26
DE0001102515	DEUTSCHLAND 0% 15/05/2035	PROPRE	10 607 000,00	11 121 863,78	EUR	0,24
EU000A1U9803	EURO STABILITY MECHANISM 2.125% 20/11/2023	PROPRE	3 546 739,00	3 914 525,39	EUR	0,09
DE0001141794	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 05/04/2024	PROPRE	29 450 000,00	30 228 658,00	EUR	0,66
FI4000348727	FINLAND 0.05% 15/09/2028	PROPRE	4 261 000,00	4 594 648,56	EUR	0,10
FI4000441878	FINNISH GOVERNMENT 0.0% 15/09/2030	PROPRE	11 999 000,00	12 399 766,60	EUR	0,27

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FI4000415153	FINNISH GOVERNMENT 0.125% 15/04/2036	PROPRE	11 786 000,00	12 233 422,39	EUR	0,27
FI4000369467	FINNISH GOVERNMENT 0.5% 15/09/2029	PROPRE	2 719 000,00	2 943 284,54	EUR	0,06
FR0013154044	FRANCE (GOVT OF) 1.25% 25/05/2036	PROPRE	17 181 102,00	20 590 641,09	EUR	0,45
FR0013131877	FRANCE (GOVT OF) 0.5% 25/05/2026	PROPRE	9 810 000,00	10 421 269,16	EUR	0,23
FR0013257524	FRANCE (GOVT OF) 2% 25/05/2048	PROPRE	4 244 000,00	6 139 456,50	EUR	0,13
FR0011619436	FRANCE OAT 2.25 05/25/24	PROPRE	5 300 000,00	5 907 934,90	EUR	0,13
FR0011883966	FRANCE OAT 2.5 05/25/30	PROPRE	17 010 000,00	21 837 763,05	EUR	0,48
FR0011461037	FRANCE OAT 25/05/45	PROPRE	3 880 000,00	6 677 128,25	EUR	0,15
FR0010466938	FRANCE REPUBLIC 4.25% 10/25/2023	PROPRE	6 830 000,00	8 145 042,97	EUR	0,18
FR0013404969	FRANCE REPUBLIC 1.5% 25/05/2050	PROPRE	9 356 661,00	12 335 358,39	EUR	0,27
FR0013451507	FRANCE 0% 25/11/2029	PROPRE	8 870 000,00	9 133 075,33	EUR	0,20
FR0013516549	FRANCE 0% 25/11/2030	PROPRE	20 250 000,00	20 759 287,50	EUR	0,46
FR0013407236	FRANCE 0.50% 25/05/2029	PROPRE	5 380 000,00	5 797 766,80	EUR	0,13
FR0013250560	FRANCE 1% 25/05/2027	PROPRE	20 000,00	22 092,23	EUR	0,00
FR0013313582	FRANCE 1.25% 25/05/2034	PROPRE	5 180 000,00	6 147 380,82	EUR	0,13
FR0012993103	FRANCE 1.5% 25/05/2031	PROPRE	13 270 000,00	15 827 029,02	EUR	0,35
FR0011962398	FRANCE 1.75% 25/11/2024	PROPRE	5 860 000,00	6 533 829,87	EUR	0,14
FR0013515806	FRENCH REPUBLIC 0.5% 25/05/2040	PROPRE	5 939 493,00	6 321 882,44	EUR	0,14
XS1808395930	INMOBILIARIA COLONIAL SO 2% 17/04/2026	PROPRE	10 900 000,00	11 543 563,03	EUR	0,25
IE00BV8C9418	IRELAND 1% 15/05/2026	PROPRE	3 140 000,00	3 417 248,24	EUR	0,07
IE00BH3SQB22	IRELAND 1.5% 15/05/2050	PROPRE	1 906 477,00	2 475 662,24	EUR	0,05
IE00BV8C9186	IRELAND 2% 18/02/2045	PROPRE	7 000,00	9 872,76	EUR	0,00
IE00BJ38CR43	IRELAND 2.4% 15/05/2030	PROPRE	3 000,00	3 788,90	EUR	0,00
IE00BKFVC899	IRISH TREASURY 0.2% 18/10/2030	PROPRE	11 790 000,00	12 233 659,63	EUR	0,27
IT0005413171	ITALIAN REPUBLIC 1.65% 01/12/2030	PROPRE	7 362 000,00	7 964 837,97	EUR	0,17
IT0005408502	ITALY TREASURY 1.85% 01/07/2025	PROPRE	27 804 000,00	30 017 066,94	EUR	0,66
DE000A2LQSN2	KFW 0.75% 15/01/2029	PROPRE	17 000 000,00	18 769 706,13	EUR	0,41
DE000A11QTK7	KFW 1.375% 31/07/2035	PROPRE	3 230 000,00	3 935 300,50	EUR	0,09
BE0000338476	KINGDOM OF BELGIUM 1.6% 22/06/2047	PROPRE	4 290 000,00	5 678 549,59	EUR	0,12
BE0000348574	KINGDOM OF BELGIUM 1.70% 22/06/2050	PROPRE	3 320 000,00	4 557 525,63	EUR	0,10

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
BE0000336454	KINGDOM OF BELGIUM 1.900000% 22/06/2038	PROPRE	3 250 000,00	4 300 366,16	EUR	0,09
BE0000331406	KINGDOM OF BELGIUM 3.75% 22/06/2045	PROPRE	1 090 000,00	1 997 587,90	EUR	0,04
BE0000320292	KINGDOM OF BELGIUM 4.25% 28/03/2041	PROPRE	2 000 000,00	3 667 160,82	EUR	0,08
BE0000304130	KINGDOM OF BELGIUM 5.00% 28/03/2035	PROPRE	3 040 000,00	5 368 924,01	EUR	0,12
NL0013552060	KINGDOM OF NETHERLANDS 0.5% 15/01/2040	PROPRE	8 210 000,00	9 281 040,26	EUR	0,20
ES00000126A4	KINGDOM OF SPAIN I 1.8% 30/11/24	PROPRE	30 870 000,00	36 442 866,92	EUR	0,80
ES0000012G00	KINGDOM OF SPAIN 1% 31/10/2050	PROPRE	5 769 000,00	5 715 923,31	EUR	0,13
ES0000012E69	KINGDOM OF SPAIN 1.85% 30/07/2035	PROPRE	11 650 000,00	13 820 789,18	EUR	0,30
ES00000127G9	KINGDOM OF SPAIN 2.15% 31/10/2025	PROPRE	9 680 000,00	11 061 959,86	EUR	0,24
ES00000128Q6	KINGDOM OF SPAIN 2.35% 30/07/2033	PROPRE	4 280 000,00	5 321 411,95	EUR	0,12
ES00000126B2	KINGDOM OF SPAIN 2.75% 31/10/24	PROPRE	9 460 000,00	10 901 969,24	EUR	0,24
ES00000128E2	KINGDOM OF SPAIN 3.45% 30/07/2066	PROPRE	1 840 000,00	3 209 621,14	EUR	0,07
ES0000012932	KINGDOM OF SPAIN 4.20% 31/01/37	PROPRE	92 561 000,00	147 193 719,07	EUR	3,23
ES00000121S7	KINGDOM OF SPAIN 4.7% 30/07/41	PROPRE	1 962 000,00	3 444 432,45	EUR	0,08
ES00000120N0	KINGDOM OF SPAIN 4.9% 30/07/40	PROPRE	2 470 000,00	4 387 178,88	EUR	0,10
ES00000124H4	KINGDOM OF SPAIN 5.15% 31/10/2044	PROPRE	2 110 000,00	4 153 744,73	EUR	0,09
ES0000012411	KINGDOM OF SPAIN 5.75% 30/07/32	PROPRE	412 000,00	675 208,34	EUR	0,01
NL0015614579	KINGDOM OF THE NETHERLANDS 0% 15/01/2052	PROPRE	4 070 000,00	4 086 198,60	EUR	0,09
ES0000011868	KINGDOM OF SPAIN 6% 31/01/29	PROPRE	1 231 000,00	1 886 308,00	EUR	0,04
FR0010394437	LA POSTE 4.25% 08/11/21 *EUR	PROPRE	8 100 000,00	8 801 027,07	EUR	0,19
NL0014555419	NETHERLANDS GOVERNMENT 0% 15/07/2030	PROPRE	9 990 000,00	10 398 890,70	EUR	0,23
DE000NWB0AG1	NRW.BANK 0.625% 02/02/2029	PROPRE	10 540 000,00	11 381 509,28	EUR	0,25
FR0010171975	OAT 4% 25/04/55	PROPRE	5 670 000,00	12 252 582,23	EUR	0,27
PTOTEMOE0035	OBRIGACOES DO TESOURO 0.7% 15/10/2027	PROPRE	15 183 000,00	16 002 646,97	EUR	0,35
BE6313647149	REGION WALLONNE 1.25% 03/05/2034	PROPRE	7 600 000,00	8 634 249,64	EUR	0,19
IT0005240350	REPUBLIC OF ITALY 2.45% 01/09/2033	PROPRE	9 980 000,00	11 635 133,76	EUR	0,26
FR0010773192	REPUBLIC FRENCH 4.5% 25/04/2041	PROPRE	4 600 000,00	8 744 098,73	EUR	0,19
AT0000A2CQD2	REPUBLIC OF AUSTRIA 0% 20/02/2030	PROPRE	3 255 000,00	3 366 028,05	EUR	0,07
AT0000A269M8	REPUBLIC OF AUSTRIA 0.5% 20/02/2029	PROPRE	30 620 000,00	33 170 761,45	EUR	0,73
AT0000A2HLC4	REPUBLIC OF AUSTRIA 0.85% 30/06/2120	PROPRE	4 343 000,00	5 381 710,55	EUR	0,12

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
AT0000A10683	REPUBLIC OF AUSTRIA 2.4% 23/05/2034	PROPRE	30 000,00	40 965,73	EUR	0,00
AT0000A0VRQ6	REPUBLIC OF AUSTRIA 3.15% 20/06/44	PROPRE	2 490 000,00	4 346 846,14	EUR	0,10
IT0005327306	REPUBLIC OF ITALY 1.45% 15/05/2025	PROPRE	24 071 000,00	25 554 430,84	EUR	0,56
IT0005274805	REPUBLIC OF ITALY 2.05% 01/08/2027	PROPRE	11 050 000,00	12 212 833,54	EUR	0,27
IT0005273013	REPUBLIC OF ITALY 3.45% 01/03/2048	PROPRE	2 260 000,00	3 133 120,31	EUR	0,07
IT0005387052	REPUBLIC OF ITALY 1 0.40% 15/05/2030	PROPRE	30 980 000,00	31 502 008,49	EUR	0,69
IT0005086886	REPUBLIC OF ITALY 1.35% 15/04/2022	PROPRE	58 440 000,00	60 218 650,14	EUR	1,32
IT0005127086	REPUBLIC OF ITALY 2% 01/12/2025	PROPRE	11 280 000,00	12 341 575,59	EUR	0,27
IT0005398406	REPUBLIC OF ITALY 2.45% 01/09/2050	PROPRE	10 537 000,00	12 285 067,92	EUR	0,27
IT0005217390	REPUBLIC OF ITALY 2.8% 01/03/2067	PROPRE	6 130 000,00	7 634 932,10	EUR	0,17
IT0005321325	REPUBLIC OF ITALY 2.95% 01/09/2038	PROPRE	12 137 000,00	15 182 249,07	EUR	0,33
IT0005377152	REPUBLIC OF ITALY 3.1% 01/03/2040	PROPRE	8 010 000,00	10 224 322,02	EUR	0,22
IT0005358806	REPUBLIC OF ITALY 3.35% 01/03/2035	PROPRE	64 784 000,00	83 478 640,14	EUR	1,83
IT0005363111	REPUBLIC OF ITALY 3.85% 01/09/2049	PROPRE	9 490 000,00	14 080 436,00	EUR	0,31
PTOTENOE0034	REPUBLIC OF PORTUGAL 0.9% 12/10/2035	PROPRE	9 953 000,00	10 388 192,48	EUR	0,23
PTOTEXOE0024	REPUBLIC OF PORTUGAL 1.95% 15/06/2029	PROPRE	8 371 220,30	9 746 388,18	EUR	0,21
PTOTEWOE0017	REPUBLIC OF PORTUGAL 2.25% 18/04/2034	PROPRE	6 338 275,00	7 858 475,53	EUR	0,17
PTOTEKOE0011	REPUBLIC OF PORTUGAL 2.875% 15/10/2025	PROPRE	3 150 000,00	3 732 273,80	EUR	0,08
PTOTETOE0012	REPUBLIC OF PORTUGAL 2.875% 21/07/2026	PROPRE	1 197 000,00	1 415 093,40	EUR	0,03
PTOTESOE0007	REPUBLIC OF PORTUGAL 4.1% 15/04/37	PROPRE	1 000 000,00	1 561 173,89	EUR	0,03
PTOTEQOE0015	REPUBLIC OF PORTUGAL 5.65% 15/02/2024	PROPRE	3 690 000,00	4 577 723,46	EUR	0,10
XS1538867760	SOCIETE GENERALE 1% 01/04/2022	PROPRE	10 500 000,00	10 701 632,51	EUR	0,23
Total Obligation				1 172 659 269,71		25,71
O.P.C.V.M.						
FR0011614239	AI EURO CREDIT BONDS 1-3 HEDGED DURATION PART R	PROPRE	22 163,00	23 190 919,94	EUR	0,51
FR0007385000	AVIVA FRANCE OPPORTUNITÉS	PROPRE	54 375,00	20 082 862,50	EUR	0,44
FR0011024249	AVIVA INVESTORS EURO CREDIT BONDS ISR PART C	PROPRE	16 382,00	23 700 658,50	EUR	0,52
FR0007390075	AVIVA INVESTORS EURO CREDIT BONDS 1-3 PART BD C	PROPRE	30 000,00	2 960 100,00	EUR	0,06
FR0010730630	AVIVA INVESTORS INFLATION EURO	PROPRE	17 394,00	23 906 835,42	EUR	0,52
LU1265342649	AVIVA INVESTORS MULTI STRATEGY TARGET INCOME FUND SICAV EUR	PROPRE	81 966,05	65 273 459,00	EUR	1,43

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
LU1225026605	AVIVA INVESTORS SICAV MULTI STRATEGY TARGET RETURN FUND	PROPRE	66 692,00	65 223 982,37	EUR	1,43
FR0010969550	AVIVA INVESTORS YIELD CURVE ABSOLUTE RETURN- R	PROPRE	12 738,00	13 061 290,44	EUR	0,29
FR0000095465	AVIVA VALEURS IMMOBILIÈRES	PROPRE	40 467,00	10 919 615,28	EUR	0,24
IE00B66F4759	ISHARES SURO HIGH YIELD CORP BOND UCITS ETF	PROPRE	1 871 895,00	182 397 448,80	EUR	4,00
Total O.P.C.V.M.				430 717 172,25		9,44
Total Valeurs mobilières				4 508 034 364,75		98,82
Liquidités						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE EUR G1	PROPRE	-2 056 842,54	-2 056 842,54	EUR	-0,05
	APPEL MARGE GBP G1	PROPRE	501 190,02	552 549,50	GBP	0,01
Total APPELS DE MARGES				-1 504 293,04		-0,03
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-10 580 686,54	-10 580 686,54	EUR	-0,23
	BANQUE EUR BPP G1	PROPRE	52 206 113,83	52 206 113,83	EUR	1,14
	BANQUE GBP BPP G1	PROPRE	-1 689 561,78	-1 862 699,72	GBP	-0,04
Total BANQUE OU ATTENTE				39 762 727,57		0,87
DEPOSIT DE GARANTIE						
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	7 728 617,50	7 728 617,50	EUR	0,17
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	4 114 500,00	4 536 133,62	GBP	0,10
Total DEPOSIT DE GARANTIE				12 264 751,12		0,27
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-3 271 122,02	-3 271 122,02	EUR	-0,07
Total FRAIS DE GESTION				-3 271 122,02		-0,07
Total Liquidités				47 252 063,63		1,04
Futures						
Taux (Livraison du sous-jacent)						
RX101220	EURO BUND 1220	VENLIG	-22,00	-14 340,00	EUR	-0,00
UB101220	EURO BUXL 1220	ACHLIG	47,00	203 980,00	EUR	0,00
IK1101220	EURO-BTP FU 1220	ACHLIG	1 294,00	2 242 477,26	EUR	0,05
IK1101220	EURO-BTP FU 1220	VENLIG	-433,00	-387 234,71	EUR	-0,01
OAT101220	EURO-OAT FU 1220	ACHLIG	13,00	11 960,00	EUR	0,00
G311220	LONG GILT 1220	ACHLIG	1 266,00	-552 549,51	GBP	-0,01
Total Taux (Livraison du sous-jacent)				1 504 293,04		0,03
Total Futures				1 504 293,04		0,03

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Coupons</i>						
<i>Action</i>						
FR0000120271	TOTAL SA	ACHLIG	7 601 059,00	5 016 698,94	EUR	0,11
<i>Total Action</i>				5 016 698,94		0,11
<i>Total Coupons</i>				5 016 698,94		0,11
Total Afer-Sfer				4 561 807 420,36		100,00

résolutions

Assemblée Générale Ordinaire du 26 Janvier 2021

Première résolution

Approbation des comptes de l'exercice

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve lesdits rapports et comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020.

Deuxième résolution

Convention visée par l'article L.225-38 du code de commerce

L'Assemblée Générale prend acte de ce qu'aucune convention visée par l'article L.225-38 du code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Troisième Résolution

Rémunérations allouées

L'Assemblée générale décide de ne pas allouer de rémunération au Conseil d'administration pour l'exercice 2019 - 2020.

Quatrième Résolution

Ratification de la nomination provisoire d'un administrateur

L'Assemblée générale décide de ratifier la cooptation, par le Conseil d'Administration de la SICAV réuni le 24 novembre 2020, de Monsieur Geoffroy LENOIR en qualité d'administrateur de la SICAV en remplacement de Monsieur Denis LEHMAN démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos à fin septembre 2021.

Cinquième Résolution

Ratification de la démission d'un administrateur

L'Assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Stéphane CAMON en qualité d'administrateur. L'Assemblée générale lui donne quitus de sa gestion.

Sixième résolution

Affectation des sommes distribuables de l'exercice

De l'examen des comptes, il ressort un résultat net de l'exercice 2019 – 2020 de 51 268 601,78 euros.

A ce résultat, s'ajoutent ou se retranchent les éléments suivants :

- Compte de régularisation des revenus de l'exercice : -109 359,74 €
- Acomptes versés au titre de l'exercice : -11 740 696,02 €
- Report à nouveau : 437 034 515,79 €

Compte tenu de ces éléments, le résultat à affecter s'élève à : 476 453 061,81 €

Par ailleurs, il est précisé qu'en raison :

- du report des plus-values antérieures non distribuées enregistré au titre des exercices précédents, pour un montant de 377 587 024,34 €,
- d'un montant de plus-values enregistrées sur l'exercice de de -78 657 801,80 €.

Le montant total des plus-values distribuables au titre de l'exercice sous revue s'élève à 298 929 222,54 €.

L'Assemblée Générale approuve l'affectation des sommes distribuables telle que proposée par le Conseil d'Administration conformément à l'article 27 des statuts « Affectation des sommes distribuables ». Elle décide en conséquence :

- la distribution à titre de solde de dividende de la somme de : 6 237 616,56 €
- le report à nouveau de l'exercice de la somme de : 470 215 445,25 €
- le report de la totalité des plus-values distribuables au titre de l'exercice, en ce compris, le report à nouveau de l'exercice antérieur, soit la somme de : 298 929 222,54 €

Sur la base de cette répartition, à laquelle sont ajoutés les acomptes versés au titre de l'exercice, le dividende net global par action est donc arrêté à 0,23 euro, assorti, le cas échéant, d'un crédit d'impôt d'un montant déterminé à la date de paiement desdits acomptes.

L'Assemblée Générale constate qu'un acompte de 0,08 euro a été mis en paiement le 11 décembre 2020 et qu'en conséquence l'ensemble des acomptes déjà distribués représente l'intégralité du revenu distribué au titre de l'exercice clos.

L'acompte se décompose comme suit :

Revenus ouvrant droit à option de prélèvement * : 0,08 €

Dont :

Revenus d'obligations et autres titres de créance : 0,00 €

Revenus Actions France : 0,07 €

Revenus Actions étrangères avec convention : 0,01 €

Revenus exonérés : 0,00 €

Autres revenus : 0,00 €

Revenus éligibles à la réfaction de 40% pour les personnes physiques : 0,00 €

L'Assemblée Générale donne expressément acte au Conseil d'Administration de ce que conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il lui a été rappelé que les dividendes versés au cours des trois derniers exercices sont les suivants :

En euros	Dividende net	Crédit d'impôt	Revenu global
2018-2019	0,32	-	0,32
2017-2018	0,3123	-	-
2016-2017	0,31	0,01	0,32

Septième résolution

Pouvoirs

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente assemblée et du procès-verbal de celle-ci pour l'accomplissement des formalités légales.